



Sagy, le 24 avril 2020

Pandémie du Coronavirus Covid-19 - n° 5

Fourniture de masques chirurgicaux et en tissu aux habitants de Sagy

La mairie de Sagy dispose de quelques dizaines de masques destinés en priorité aux personnes vulnérables. Ces masques proviennent d'un petit stock découlant de la pandémie H1N1 et de masques chirurgicaux remis par Valérie Péresse, présidente du Conseil régional d'Ile-de-France.

De plus, la mairie a commandé il y a plusieurs semaines d'autres masques par l'intermédiaire de l'Union des Maires du Val-d'Oise, dont la livraison est attendue prochainement.

De son côté, la Communauté de Communes Vexin Centre a décidé de prendre en charge l'achat d'un masque en tissu pour chaque habitant de ses 34 communes (26 000 habitants). La mairie de Sagy a toutefois décidé de passer commande d'un second masque en tissu afin que chaque habitant de Sagy puisse être en possession de deux masques en tissu à utiliser à partir du déconfinement le lundi 11 mai 2020. Un questionnaire vous sera remis en temps utile afin de faire connaître le nombre de personnes composant votre foyer.

Reprise de l'école à partir du 11 mai 2020

Une reprise partielle des écoles a été annoncée par le Président de la République à partir du lundi 11 mai 2020. A l'heure actuelle, aucune information officielle n'a été transmise aux mairies sur les modalités d'ouverture des classes et les conditions d'hygiène sanitaire à mettre en place. Il en est de même pour les services périscolaires (étude et restaurant scolaire). Les élus restent en contact avec le corps enseignant et l'association des parents d'élèves pour préparer cette reprise dans le respect des consignes et recommandations qui seront fournies par l'Inspection académique du Val-d'Oise.

Le facteur passe un jour de plus par semaine

Engagée dans un plan continu d'amélioration de ses services, en lien permanent avec les médecins du travail et les partenaires sociaux depuis le début de la crise sanitaire, La Poste assure **depuis le 21 avril** un jour supplémentaire de distribution des courriers et des colis.

Les facteurs et livreurs interviennent sur quatre jours consécutifs par semaine, au lieu de trois. Les lettres et colis sont livrés :

- du mardi au vendredi sur la semaine du 20 au 25 avril
- du lundi au jeudi sur les semaines du 27 avril au 2 mai et du 4 mai au 9 mai, les vendredis 1^{er} et 8 mai étant fériés.

Vous avez un problème de lunettes ?

Domiciliés à Sagy, Alexandre et Céline Brun sont tous les deux opticiens. Confinés comme beaucoup chez eux, ils proposent de réaliser les dépannages et réparations de lunettes dans les limites de leurs possibilités liées au matériel dont ils disposent à domicile.

Pour effectuer des réparations plus importantes, Alexandre est de permanence à sa boutique « Carré de l'Optique » à Limay le jeudi matin de 10h00 à 12h00.

Si vous avez des soucis avec vos lunettes, vous pouvez les contacter au 06 89 88 80 84 ou au 06 51 93 90 97.



Attention, le frelon asiatique est de retour !

L'augmentation des nids de frelons asiatiques doit mobiliser tous les habitants dans le but de conduire des actions de lutte efficaces pour la sécurité de tous.

En Val d'Oise, environ 800 nids de frelons ont été détruits en 2019. L'association AAVO (Amis des Abeilles du Val-d'Oise) craint pour cette année 2020 plus de 2 000 nids.

Il est donc important d'agir dès maintenant, au moment où les reines fécondées à l'automne précédent quittent leur abri hivernal pour fonder un nouveau nid (entre mars et mai).

Il faut détecter ces nids de petite taille (4 à 10 cm de diamètre) qui ne regroupent que quelques individus (moins de 10), pour pouvoir les éliminer avant qu'ils ne se développent. De forme sphérique, ils sont suspendus à 2 ou 3 mètres de hauteur dans des endroits protégés, comme un garage, un abri à outils, le rebord d'une véranda ou d'un balcon.

Si vous en constatez un chez vous, prévenez aussitôt votre référent local, Christophe Lesourd (tél. 06 71 95 87 98), qui interviendra aussitôt.

Des explications et photos sont en ligne sur le site : <https://sagy.fr/>

Stop aux lingettes dans les toilettes !

Communiqué du Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP) :

Depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, les agents du SIARP, qui assurent le service public d'assainissement collectif en continu 24h/24 et 7 jours/7, observent une recrudescence de lingettes - **pourtant interdites** - dans les réseaux d'assainissement. Ce qui engendre de lourds problèmes supplémentaires d'exploitation, tant matériel (encrassement accéléré des postes de relevage, pompes de relevage endommagées, obstructions des canalisations...) qu'humain (multiplication des interventions des agents, risques d'exposition accrus...). Une situation qui peut à court terme avoir de graves conséquences sur la qualité du service rendu et surtout sur la santé des personnels.

Le SIARP rappelle donc qu'il est interdit de jeter des lingettes dans les toilettes.

Réouverture des déchèteries du Vexin

Le SMIRTOM du Vexin et la société SEPUR ont organisé la réouverture des trois déchèteries du Vexin **à partir du lundi 27 avril 2020.**

Etant donné la situation actuelle face au Covid-19, les modalités d'accès ont été adaptées :

Planning et horaires d'ouverture : de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00

- **lundi et mardi** : déchèterie de **Magny-en-Vexin**
- **mercredi et jeudi** : déchèterie de **Marines**
- **vendredi et samedi** : déchèterie de **Vigny** (fermée le vendredi 1^{er} mai, mais ouverte le vendredi 8 mai)

Usagers acceptés :

- uniquement les particuliers (pas les professionnels) des communes rattachées à chaque déchèterie
- pas d'autorisation exceptionnelle

Modalités d'accès :

- chaque usager devra rester dans son véhicule pendant la phase d'attente avant d'accéder à la déchèterie.
- contrôle visuel du badge d'accès par le gardien (respect des règles de distanciation, aucun contact)
- 2 véhicules maximum sur le quai de déchargement
- quantité limitée à 2 m³ par apport
- accès limité aux véhicules de moins de 3.5 tonnes (remorques autorisées dans la limite d'un chargement de 2 m³)
- temps de déchargement : 5 minutes maximum

Attestation de déplacement :

- Les usagers devront se munir de leur attestation de déplacement en cochant la case « *Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées* ».

Les gendarmeries de Magny-en-Vexin, Marines et Vigny sont informées de ces réouvertures.

Mairie de Sagy - 1 rue de la Mairie – Le Village 95450 SAGY

Téléphone : 01 34 66 39 40 - Urgence : 06 30 15 51 43 - Courriel : mairie.sagy@orange.fr

Site Internet : Sagy.fr

